



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Distr.
Générale

UNEP/AMCEN/12/5
20 mars 2008

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Douzième session
Johannesburg, 7-12 juin 2008

Etat du Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

I. Historique

A. Aperçu général

1. C'est en décembre 1985 que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a été créée, à l'issue d'une conférence des ministres africains de l'environnement tenue au Caire. Elle est chargée d'engager une action de sensibilisation en vue de la protection de l'environnement en Afrique, de veiller à ce que les besoins humains essentiels soient satisfaits de manière adéquate et durable, de veiller à la réalisation du développement social et économique à tous les niveaux et de veiller à ce que les activités et pratiques agricoles assurent la sécurité alimentaire de la région.

2. La CMAE a régulièrement orienté les principales manifestations politiques relatives à l'environnement, notamment en ce qui concerne les accords multilatéraux sur l'environnement. La CMAE a en outre supervisé l'élaboration du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La CMAE coordonne actuellement la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale, y compris son programme de travail. Elle accorde constamment une attention diligente à l'application des conventions régionales et internationales.

B. Réalisations et défis de la CMAE

1. Réalisations

3. La CMAE a contribué de façon décisive à la promotion de la cause environnementale en Afrique dans plusieurs domaines. A cet égard, elle a notamment :

- a) Lancé l'élaboration du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD;
- b) Coordinné l'application du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD;
- c) Suscité et encouragé la préparation du rapport régional détaillé sur l'état de l'environnement en Afrique, intitulé « L'avenir de l'environnement en Afrique »;
- d) Facilité la révision de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) de 1968;

K0840137

120508

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- e) Mis en relief les questions environnementales à tous les niveaux de la société, notamment leurs liens avec la réduction de la pauvreté, la santé humaine et animale, le commerce, la conservation de l'eau, la gestion forestière, l'aménagement des bassins fluviaux, etc.;
- f) Fourni un cadre pour l'échange de vues et la recherche de consensus sur les questions d'intérêt commun pour les décideurs aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial;
- g) Servi de canal pour diffuser les préoccupations de l'Afrique en matière d'environnement à d'autres régions et à la communauté internationale;
- h) Assuré la représentation légitime de l'Afrique pour les questions relatives à l'environnement;
- i) Mis en place un réseau de ministres chargés de l'environnement en Afrique;
- j) Produit diverses publications pour favoriser la diffusion d'informations sur l'environnement en Afrique.

4. La CMAE a en outre orienté régulièrement les principales manifestations politiques liées aux accords multilatéraux sur l'environnement, en accordant une attention particulière à l'application des conventions sur l'environnement conclues depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 – le Sommet de la Terre. Au cours des dernières années, l'accent a été placé sur le Sommet mondial pour le développement durable et sur l'élaboration et l'application du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD.

2. Défis

5. La CMAE est confrontée à des difficultés dans plusieurs domaines, notamment :
- a) La disponibilité d'un financement durable pour la mise en œuvre de ses activités;
 - b) La coordination des questions environnementales de portée régionale et mondiale afin qu'elles puissent bénéficier de la même attention aux niveaux national et sous-régional;
 - c) La transposition des préoccupations environnementales mondiales en programmes d'action pratiques, faisables et réalisables aux niveaux national, sous-régional et régional;
 - d) Le positionnement de la CMAE dans le cadre de questions nouvellement soulevées aux niveaux régional et mondial, dans le contexte de l'Union africaine et du NEPAD, par exemple.
6. *L'Histoire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de 1985 à 2005*, dont la publication est récente, présente un exposé objectif des réalisations et des défis de la Conférence ministérielle. Le parcours de la CMAE a été examiné au cours de trois périodes distinctes, marquées par des changements significatifs en ce qui concerne le contexte politique dans lequel elle a évolué. La continuité des résultats de la CMAE ne fait pas de doute. Les mesures adoptées par la CMAE pour résoudre les problèmes environnementaux en Afrique ont toujours fait appel à la participation et à la consultation depuis la création de la Conférence ministérielle.

II. Fonds d'affectation spéciale

A. Aperçu général

7. Le Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE a été créé en vertu de l'article 28 des statuts de la CMAE. Il a essentiellement pour objectifs :
- a) De renforcer la coopération économique, technique et scientifique entre les gouvernements africains, afin de freiner et d'inverser la tendance à la dégradation de l'environnement en Afrique, ainsi que de préparer le terrain pour le développement durable dans le futur;
 - b) De fournir en totalité ou en partie le soutien financier requis pour le bon fonctionnement des organes de la Conférence et la mise en œuvre des activités de la CMAE.
8. Cependant, le succès obtenu dans la réalisation de ces objectifs a été mitigé, en raison essentiellement du défaut d'un bon nombre d'Etats membres de la CMAE de payer leurs contributions. Le faible niveau de mobilisation de ressources financières auprès des Etats membres et d'autres partenaires a représenté la principale entrave à la mise en œuvre efficace du programme de travail de la CMAE, notamment le financement des dépenses administratives du secrétariat. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a ainsi dû fournir des ressources ou en faciliter la mobilisation pour assurer la poursuite des objectifs de la CMAE.

9. A sa huitième session, tenue à Abuja les 5 et 6 avril 2000, la CMAE a adopté une série de propositions de changements sur les plans stratégique et institutionnel. Dans la décision 5, la CMAE s'est engagée à restructurer ses dispositions institutionnelles et à adopter un barème pour les contributions des Etats membres au Fonds d'affectation spéciale. Dans cette même décision, la CMAE a exhorté ses membres « à accroître les contributions qu'ils versent au Fonds d'affectation spéciale de la CMAE, pour que ces contributions atteignent trois millions de dollars d'ici la fin de décembre 2001, sur la base du nouveau barème des contributions » accepté lors de cette session. Un apport de 32 millions de dollars sur une période de cinq ans serait fourni par les gouvernements africains eux-mêmes; l'obtention de fonds supplémentaires serait en outre possible auprès de pays et d'organismes donateurs.

10. Les contributions globales au Fonds d'affectation spéciale de la CMAE depuis sa création en 1996 jusqu'en mars 2003 s'élevaient à 1 852 186 dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour cette même période était de 2 580 515 dollars. L'état actuel des contributions des pays au Fonds général d'affectation spéciale est exposé à l'annexe I du présent rapport. Près de 60 % des pays africains n'ont versé aucune contribution au Fonds d'affectation spéciale de la CMAE depuis sa création.

11. Il y a lieu de rappeler que par rapport au montant de 3 597 000 dollars qui devait être mobilisé auprès des Etats membres de la CMAE pour l'exercice biennal 2000-2001, seulement 457 366 dollars ont été payés, soit 12,7 % du montant prévu. Dans la décision 8 adoptée à sa neuvième session tenue à Kampala les 4 et 5 juillet 2002, la CMAE a donc de nouveau lancé un appel pressant aux Etats membres afin que ceux-ci s'acquittent des contributions annoncées et des engagements pris à Abuja, pour permettre à la Conférence de mener des actions plus efficaces.

12. Au 31 décembre 2007, les contributions versées au Fonds par les Etats membres se présentaient comme suit :

- a) Le montant total des intérêts accumulés était de 342 069 dollars;
- b) Le revenu total des Etats membres au cours de l'exercice biennal 2006-2007 s'est élevé à 85 464 dollars;
- c) Le montant total des contributions annoncées non acquittées a atteint 2 138 376 dollars;
- d) Le montant réel déjà reçu est de 3 418 794 dollars.

B. Emploi des fonds

13. Dans la décision 4 adoptée à sa onzième session, la CMAE a établi que :

- a) Les Gouvernements ne devraient ménager aucun effort pour régler leurs arriérés de contributions au Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- b) Le secrétariat devrait, en consultation avec le Bureau, présenter des propositions pour financer certaines activités de la Conférence, y compris les réunions du Bureau;
- c) Le secrétariat devrait, en consultation également avec le Bureau et la Commission de l'Union africaine, présenter des propositions pour financer les sessions ordinaires et extraordinaires de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- d) La Conférence devrait exprimer ses remerciements au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et prier instamment le Directeur exécutif du PNUE de continuer à soutenir la CMAE;
- e) Les intérêts générés par le Fonds général d'affectation spéciale pourraient être utilisés et des propositions sur l'utilisation des intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale seraient préparées par le secrétariat et présentées au Bureau de la CMAE pour approbation avant exécution;
- f) Le PNUE devrait continuer à gérer le Fonds général d'affectation spéciale tant que le Secrétariat de la CMAE reste au sein de cette organisation;
- g) Le secrétariat devrait continuer de faire rapport sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale lors des réunions de la CMAE.

14. Le soutien fourni par le PNUE et d'autres partenaires a permis à la CMAE d'exécuter son programme de travail qui fait partie intégrante du plan d'action. Il a été crucial en raison des contraintes financières auxquelles la Conférence ministérielle est confrontée. L'exécution du programme de travail de la CMAE est entreprise par le PNUE en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ainsi que la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales et un certain nombre d'autres institutions et organisations comme le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

III. Utilisation envisagée du Fonds d'affectation spéciale

15. Conformément à la décision 4 adoptée à la onzième session, le secrétariat a préparé un budget relativement modeste visant à utiliser une partie des intérêts générés par le Fonds général d'affectation spéciale pour financer en partie la tenue des réunions du Bureau de la CMAE, ainsi que les dixième et onzième sessions de la CMAE. Le Directeur exécutif du PNUE a bien voulu mettre à disposition des ressources qui ont permis de couvrir les dépenses des vingt et unième et vingt-deuxième réunions du Bureau et de ses réunions extraordinaires, évitant ainsi de recourir au Fonds d'affectation spéciale à ces fins.

16. Le PNUE a antérieurement réussi à mobiliser des fonds pour la tenue des sessions de la CMAE. Les pays nordiques, notamment la Norvège, ont fourni un appui appréciable à cet égard. Qui plus est, le Directeur exécutif du PNUE a autorisé le recours au Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour financer les activités de la CMAE. Cependant, certains faits récents ont mis en relief la nécessité pour la CMAE de réfléchir sur sa situation future, étant donné que les partenaires du développement ont généralement réorienté leur appui vers le financement d'activités directement liées à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Le Bureau devra par conséquent examiner les modalités de financement à long terme des réunions de la CMAE.

17. Les intérêts générés par le Fonds d'affectation spéciale pour la CMAE étant peu élevés, deux options peuvent être envisagées pour l'affectation future des ressources du Fonds : premièrement, financer les réunions de la CMAE; et, deuxièmement, valoriser les sessions de la CMAE.

18. Il est recommandé qu'une partie des ressources du Fonds d'affectation spéciale soit affectée au financement des réunions du Bureau de la CMAE. En ce qui concerne les sessions ordinaires de la Conférence, il convient de signaler que même lorsque des partenaires du développement fournissent des fonds pour la tenue de ces réunions, la Conférence devrait néanmoins envisager la possibilité d'utiliser une partie des ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale pour valoriser de telles rencontres.

19. Les réunions de la CMAE comprennent les sessions ordinaires et extraordinaires de la Conférence ainsi que les réunions du Bureau. Malgré le succès qu'elles ont connu dans le passé, ces réunions pourraient être améliorées. La principale difficulté à laquelle se heurte le secrétariat concerne la prestation des services de traduction des documents de travail et d'interprétation au cours des sessions.

20. Le tableau figurant à l'annexe V présente les coûts estimatifs de certains éléments des sessions de la CMAE entre janvier 2008 et juin 2010 qui sont nécessaires pour tenir ou valoriser ces sessions. Comme indiqué, 82 380 dollars seront requis pour tenir trois réunions du Bureau; quelque 164 000 dollars seront nécessaires pour faire face aux coûts directs des services de conférence de la douzième session; et environ 12 210 dollars seront requis pour faire face aux coûts de la visite de travail de trois membres du Bureau et du ministre de l'Environnement du Sénégal à la Banque africaine de développement à Tunis.

21. A sa vingt-deuxième réunion, le Bureau a approuvé l'utilisation future des fonds de la CMAE pour les fins énoncées au paragraphe 18. Ces fonds proviendraient des intérêts générés par le Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE. En outre, le secrétariat s'est engagé à déployer des efforts concertés afin d'obtenir le soutien de donateurs pour la tenue de la douzième session de la CMAE prévue en juin 2008 en Afrique du Sud.

IV. Critères applicables aux contributions au Fonds d'affectation spéciale

22. La gestion du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE est actuellement assurée par le PNUE. Dans la pratique, les contributions des pays au Fonds sont fournies sur la base d'engagements annoncés par chacun d'eux. Les pays reçoivent un avis de recouvrement de l'Office des Nations Unies à Nairobi après avoir annoncé leurs contributions. En règle générale, l'Office des Nations Unies à Nairobi ne peut pas adresser d'avis de recouvrement à un pays n'ayant pas annoncé de contribution. Cette pratique constitue de toute évidence un facteur limitatif, dans la mesure où certains pays ne prévoient pas de provisions budgétaires nécessaires pour leur permettre de payer leurs contributions au Fonds, conformément aux engagements souscrits par les membres de la CMAE à sa huitième session.

23. Un barème indicatif des contributions a été proposé pour résoudre cette difficulté. Entre autres, les principes énoncés ci-dessous ont été utilisés dans le cadre d'une étude pilote en 2003 pour élaborer ce barème indicatif des contributions :

a) Responsabilités communes, mais différenciées et partage équitable du fardeau. Toutes les contributions au Fonds demeurent volontaires. Tous les Etats membres sont cependant encouragés à fournir des contributions sur la base du barème indicatif proposé, ou selon toutes autres modalités à déterminer par chaque Etat membre;

b) Taux indicatif minimum de 0,001 % du budget approuvé;

c) Taux indicatif maximum de 22 %, limité toutefois à 16 % durant la phase pilote;

d) Tous les Etats membres sont invités, s'ils le peuvent, à fournir des contributions supérieures au niveau déterminé par le barème indicatif des contributions proposé, de manière à renforcer l'assise financière du Fonds;

e) Le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2003 devrait servir d'élément d'orientation.

24. Une autre méthode de calcul des paiements au Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE consiste à déterminer la base financière minimale requise afin de produire suffisamment d'intérêts pour financer un budget pouvant assurer le bon fonctionnement de la CMAE. Les contributions à verser par les Etats membres seraient ainsi calculées en prenant en considération la capacité financière de chaque pays, mais en prévoyant un seuil minimal de contributions.

25. Pour établir les critères applicables aux contributions au Fonds d'affectation spéciale, il importera de veiller à ce que le fardeau financier soit réparti entre tous les Etats membres, puisque tous sont des pays en développement. Pour cette raison, le niveau de base des paiements doit être assez faible pour encourager l'ensemble des Etats membres à fournir des contributions. Toutefois, les pays mieux nantis devraient également être encouragés à fournir des contributions plus substantielles.

26. Il est prévu de communiquer de plus amples informations lors de la douzième session pour permettre un débat mieux ordonné sur cette question.

Annexe I

Contributions des Etats membres de la CMAE

Pays	Encaissements entre 1996 et 1999	Total des contributions annoncées et convenues par les gouvernements pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2000 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2001 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2002 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2003 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2004 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2005 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2006 pour 2006 et années suivantes	Encaissements en 2007 pour 2007 et années suivantes
Afrique du Sud	5 000	200 000	100 000	100 000	0	0	0	0	200 000	0
Algérie	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Angola	0	100 000	0	99 925	75	0	0	0	0	0
Bénin	5 000	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Botswana	0	100 000	0	0	0	0	0	100 000	0	0
Burkina Faso	10 000	50 000	0	3 382	0	0	0	0	0	0
Burundi	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Cameroun	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Cap Vert	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Comores	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Congo	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Djibouti	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Egypte	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Erythrée	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Ethiopie	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Gabon	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Gambie	0	25 000	25 000	0	0	0	0	0	0	0
Ghana	68 500	100 000	0	0	40 000	0	0	0	0	0
Guinée	0	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0	0
Guinée équatoriale	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Guinée-Bissau	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0

Pays	Encaissements entre 1996 et 1999	Total des contributions annoncées et convenues par les gouvernements pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2000 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2001 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2002 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2003 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2004 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2005 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2006 pour 2006 et années suivantes	Encaissements en 2007 pour 2007 et années suivantes
Kenya	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Lesotho *	0	25 000	16 122	0	8 878	0	0	12 500	0	12 500
Liberia	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Madagascar	0	25 000	25 615	0	23 800	0	0	0	0	0
Malawi	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Mali	0	50 000	0	0	0	0	83 527	0	0	0
Maroc	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Maurice	29 906	117 732	0	16 084	83 916	17 732	17 732	0	17 732	17 732
Mauritanie *	0	72 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Mozambique *	0	25 000	0	0	0	0	25 000	0	0	12 500
Namibie	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	7 509
Niger	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nigeria *	0	200 000	0	0	0	200 000	0	0	0	0
Ouganda	0	100 000	0	0	50 000	0	0	0	0	0
République centrafricaine	0	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0	0
République démocratique du Congo	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
République-Unie de Tanzanie	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	22 263
Rwanda	0	50 000	0	0	0	0	0	0	73 613	25 000
Sao Tomé-et-Principe	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	0	100 000	0	0	0	94 734	5 299	0	0	0
Seychelles	500	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	0	25 000	0	2 401	0	0	0	0	0	0
Soudan	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaziland *	0	25 000	6 000	19 000	0	0	0	0	0	0
Tchad	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Togo	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	0	100 000	0	0	10 000	19 662	0	0	0	0

Pays	Encaissements entre 1996 et 1999	Total des contributions annoncées et convenues par les gouvernements pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2000 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2001 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2002 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2003 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2004 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2005 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2006 pour 2006 et années suivantes	Encaissements en 2007 pour 2007 et années suivantes
Zambie	0	50 000	0	0	0	0	0	22 758	0	0
Zimbabwe	26 994	100 000	0	0	3 011	0	0	0	0	0
Total	745 900	3 414 732	172 737	240 793	269 680	332 128	131 558	135 258	291 345	97 504

Annexe II

Contributions non acquittées par des Etats membres de la CMAE

Pays	Contributions non acquittées pour l'exercice biennal 2000-2001		Contributions annoncées pour 2007		Encaissements en 2007 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2007 pour 2005	Encaissements en 2007 pour 2007 et années suivantes	Contributions non acquittées pour l'exercice biennal 2000-2001 et pour 2007
Afrique du Sud	-		0		0	0	0	0
Algérie	200 000		0		0	0	0	200 000
Angola	0		0		0	0	0	0
Bénin	50 000		0		0	0	0	50 000
Botswana	0		0		0	0	0	0
Burkina Faso	46 618		0		0	0	0	46 618
Burundi	25 000		0		0	0	0	25 000
Cameroun	100 000		0		0	0	0	100 000
Cap Vert	25 000		0		0	0	0	25 000
Comores	25 000		0		0	0	0	25 000
Congo	25 000		0		0	0	0	25 000
Côte d'Ivoire	100 000		0		0	0	0	100 000
Djibouti	25 000		0		0	0	0	25 000
Erythrée	25 000		0		0	0	0	25 000
Ethiopie	25 000		0		0	0	0	25 000
Gabon	100 000		0		0	0	0	100 000
Gambie	0		0		0	0	0	0
Ghana	60 000		0		0	0	0	60 000
Guinée	0		0		0	0	0	0
Guinée équatoriale	25 000		0		0	0	0	25 000
Guinée-Bissau	25 000		0		0	0	0	25 000
Jamahiriya arabe libyenne	200 000		0		0	0	0	200 000
Kenya	50 000		0		0	0	0	50 000
Lesotho *	12 500			1/	0	0	0	12 500
Liberia	25 000		0		0	0	0	25 000
Madagascar	(24 415)	2/	0		0	0	0	(24 415)
Malawi	50 000		0		0	0	0	50 000

Pays	Contributions non acquittées pour l'exercice biennal 2000-2001		Contributions annoncées pour 2007		Encaissements en 2007 pour l'exercice biennal 2000-2001	Encaissements en 2007 pour 2005	Encaissements en 2007 pour 2007 et années suivantes	Contributions non acquittées pour l'exercice biennal 2000-2001 et pour 2007
Mali	(33 527)	3/	0		0	0	0	(33 527)
Maroc	200 000		0		0	0	0	200 000
Maurice	-		17 732		0	0	17 732	0
Mauritanie *	72 000		0		0	0	0	72 000
Mozambique *	0		12 500		0	0	12 500	0
Namibie	100 000		0		7 509	0	0	92 491
Niger	25 000		0		0	0	0	25 000
Nigeria *	0		0		0	0	0	0
Ouganda	50 000		0		0	0	0	50 000
République centrafricaine	0		0		0	0	0	0
République démocratique du Congo	25 000		0		0	0	0	25 000
République-Unie de Tanzanie	50 000		25 000		22 263	0	0	52 737
Rwanda	(23 613)	4/	25 000		0	0	25 000	(23 613)
Sao Tomé-et-Principe	25 000		0		0	0	0	25 000
Sénégal	(34)		0		0	0	0	(34)
Seychelles	100 000		0		0	0	0	100 000
Sierra Leone	22 599		0		0	0	0	22 599
Soudan	25 000		0		0	0	0	25 000
Swaziland *	0		0		0	0	0	0
Tchad	25 000		0		0	0	0	25 000
Togo	50 000		0		0	0	0	50 000
Tunisie	70 339		0		0	0	0	70 339
Zambie	27 242		0		0	0	0	27 242
Zimbabwe	96 989		0		0	0	0	96 989
Total	2 089 198		80 232		29 772	0	55 232	2 096 925

Annexe III

Etat des ressources financières du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE au 31 décembre 2007 (en dollars)

Ressources mobilisables

Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2008 (capital)	5 557 170**
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2008 (intérêts)	0 *
Solde total disponible au 1 ^{er} janvier 2008 (capital et intérêts)	5 557 170**
Contributions reçues en 2006-2007	391 488***
Intérêts accumulés en 2006-2007	342 069

Montant total des ressources mobilisables du Fonds d'affectation spéciale

* Les intérêts pour l'exercice biennal sont compris dans le solde disponible

** Cette somme est composée de 3 418 794 dollars (montant réel déjà reçu) et de 2 138 376 (à recevoir des Etats membres)

***Les chiffres de contributions diffèrent des chiffres de revenus, car certains paiements se rapportent à des contributions annoncées pour 2006-2007, tandis que d'autres paiements concernent des contributions annoncées pour des années antérieures – voir annexe I (23 613 dollars plus 367 875 dollars)

Engagements envisagés (eu égard au montant total des intérêts accumulés)

Montant total des intérêts accumulés au 31 décembre 2007	342 069
Engagements envisagés de janvier 2008 à juin 2010	258 738
Solde disponible après engagements	83 331

Annexe IV**Etat des ressources financières du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE au 31 décembre 2005 (en dollars)****Calcul des intérêts dus à la CMAE**

Exercice	Intérêts accumulés
2006	155 252
2007	186 817
Total	342 069

Dépenses

2006	-
2007	-
Ajustements sur exercices antérieurs	-
Total	-

Solde des intérêts au 31 décembre 2007	342 069
---	----------------

Annexe V

Coûts estimatifs de certains éléments de sessions de la CMAE de janvier 2008 à juin 2010

Type de réunion	Coût estimatif pour une réunion du Bureau en dollars a)	Coût estimatif total pour 3 réunions du Bureau en dollars b)	Coûts directs des services de conférence pour la onzième session en dollars c)	Coûts directs estimatifs des services de conférence pour la douzième session en dollars d)	Coût estimatif global en dollars e)
A. Réunion du Bureau (durée de 2 jours)					
Membres du Bureau					
Billets pour 8 personnes à 1 500 dollars par personne.....	12 000	36 000	-	-	36 000
Indemnité journalière de subsistance de 150 dollars pour 8 personnes pendant 3 jours.....	3 600	10 800	-	-	10 800
Honoraires de 410 dollars pour 3 interprètes pendant 2 jours	2 460	7 380	-	-	7 380
Billets pour 3 interprètes à 1 500 dollars par personne.....	4 500	13 500	-	-	13 500
Indemnité journalière de subsistance de 150 dollars pour 3 interprètes pendant 3 jours.....	1 350	4 050	-	-	4 050
Équipement et frais accessoires de 375 dollars par jour pendant 2 jours.....	750	2 250	-	-	2 250
Traduction de documents de présession (40 pages)	2 800	8 400	-	-	8 400
Totaux partiels	27 460	82 380	-	-	82 380
B. Sessions ordinaires					
Travaux préparatoires de services de conférence.....	-	-	3 974	3 974	3 974
Documents de présession	-	-	39 565	39 565	39 565
Interprétation.....	-	-	40 729	40 729	40 729
Rédaction et saisie de rapports.....	-	-	32 543	32 543	32 543
Personnel de services de conférence de Nairobi	-	-	27 414	18 276	18 276
Traduction pendant la session.....	-	-	8 150	8 150	8 150
Documents postérieurs à la session.....	-	-	4 050	4 050	4 050
Divers	-	-	6 500	6 500	6 500
Conseiller technique	-	-	-	10 000	10 000
Totaux partiels	-	-	162 925	163 787	163 787
C. Trois membres du Bureau plus un voyage à la Banque africaine de développement					
	-	-	-	-	12 211
10 111 dollars + 2 100 dollars + 12 211 dollars					
Totaux globaux [e = b + d]					258 378